

## Réunion fédérale de travail sur le statut de psychologue scolaire

Rappel des objectifs de la réunion :

- faire le point sur les perspectives de fusion des psychologues scolaires (1<sup>er</sup> degré) et des conseillers d'orientation psychologues (2<sup>nd</sup> degré)
- échanger entre les syndicats concernés par cette question (SE, SNPDEN, SI.EN)

Les enjeux sont à la fois catégoriels et fonctionnels.

Recrutement, formation, carrière, sont autant de points à approfondir.

Les incidences sont à prévoir en matière de chaîne hiérarchique et de positionnement entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

C'est dans le GT RASED que la question a été abordée. Une demande spécifique a été déposée par le SE pour qu'un groupe de travail soit mis en place ; dans un premier temps, la FSU s'y est plutôt opposé (SNES), puis à fini par considérer que cette perspective serait pertinente. De son côté, le SGEN-CFDT se positionne comme « non-demandeur ». Il n'y a donc pas d'unité des positionnements syndicaux dans cette affaire.

Rappel : le SE souhaite que soit défini le métier de « psychologue du socle » (mandat de congrès). La liaison entre le premier et le second degré (cycle des consolidations) légitime cette perspective. Pourtant, aujourd'hui, les exemples de liaison entre psychologues scolaires et COPsy restent rares (Paris a mis en place des actions de cet ordre, mais elles sont marginales).

Les difficultés sont nombreuses dans l'exercice du métier de psychologue du premier degré, tant en ce qui concerne la charge de travail que les conditions (problème du manque de reconnaissance institutionnelle, question de l'évaluation du travail dans sa composante de suivi des élèves souffrant d'un trouble psychologique).

Dans le second degré, le SNPDEN distingue clairement ce qui relève de la psychologie et ce qui a trait à l'orientation. Pour ce syndicat, les psychologues sont indispensables dans l'établissement, placés sous l'autorité du chef d'établissement (parallèle avec la situation des infirmières), les conseillers d'orientation pourraient sans dommage être rattachés à une autre structure que l'établissement.

Se pose la question de la convergence/divergence entre les métiers de psychologue et de conseiller d'orientation. C'est la notion de « regard sur le parcours de l'élève » qui permet d'envisager une réponse en termes de rapprochement professionnel.

Si l'idée d'un corps unique ne fait pas l'objet de discussion au sein de l'UNSA Education, ceci ne résout en rien la question de la formation et du recrutement. Par ailleurs, il faut préciser le pilotage et l'encadrement des personnels.

La formation n'est pas simple à résoudre, car elle renvoie à une nécessité professionnelle, mais doit aussi prendre en compte les perspectives universitaires par rapport au titre de « psychologue » et les perspectives offertes par l'ESPE.

Il faudrait aussi prévoir un « conseiller technique » susceptible d'apporter des réponses dans la chaîne fonctionnelle.

Les points d'accord :

- la nécessité d'assurer une meilleure continuité entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré pour le suivi des élèves à besoins particuliers
- la nécessité d'un recrutement au niveau M2 de psychologie et d'une formation adaptée
- le besoin de réfléchir plus avant pour ce qui est de l'exercice du métier et de son pilotage

